



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

REUNION DES MEMBRES DU BUREAU DU 7 MAI 2021

Délibération PNMCCA_BUR_2021_05

Adoption du compte-rendu de la réunion du bureau du 16 Novembre 2020

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

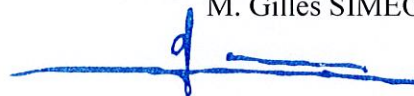
Article 1 :

Le Bureau approuve et adopte le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 Novembre 2020, conformément au document ci-après.

Article 2 :

Le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate,
M. Gilles SIMEONI.





Lundi 16 Novembre – Salle de réunion du PNMCCA Bureau

Étaient présents :

Commissaire du Gouvernement :

- Paul PIRAULT

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Béatrice DUFOUR

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Anne-Laure SANTUCCI
- Nicolas QUILICI
- Ange-Pierre VIVONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Gérard ROMITI
- Louis AZARA

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Jean-Jacques RIUTORT

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA
- Céline LABBE

Personnalités qualifiées :

- Cathy CESARINI
- Paul-Marie ROMANI

Membres excusés ou représentés :

- Jean-Valère GERONIMI
- Francis MAZOTTI

Équipe du Parc :

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Marlène SAVELLI
- Aurélie ESSARTIER
- Sophie DUCHAUD
- Anne-Charlotte DELLAMONICA
- Kévin Da CUNHA de FREITAS LEAL
- Nicolas TOMASI
- Jean-Laurent MASSEY
- Pierre-Ange GIUDICELLI

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le bureau du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parco naturale marin di u Capicorsu è di l'Agriate s'est réuni ce **Lundi 16 Novembre** dans les bureaux du Parc naturel marin du Cap Corse, au cœur du territoire du Parc, afin de valider les différents points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 Août 2020
- Dossier de subvention en cours
- Point sur les actions de terrain
- Questions diverses

Monsieur Gérard ROMITI, Vice-Président du conseil de gestion du Parc ouvre la séance à 14h00 et prie l'assemblée d'excuser l'absence du Président du conseil de gestion, Monsieur Gilles SIMEONI.

1. Approbation du compte rendu séance du 28 Août 2020

Avant de débuter avec les dossiers de subventions l'approbation du compte rendu de la séance du 28 Août 2020 est soumise au vote.

Le compte rendu de la séance du 28 Août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération **Le Bureau adopte à l'unanimité l'approbation du compte rendu du 28 Août 2020 .**

PNMCCA_BUR_2020_09

2. Dossier de subvention en cours

➤ Demande de subvention association ARKAEOS :

L'association ARKAEOS sollicite donc le Parc afin de participer financièrement à un projet : la rédaction de fiches destinées à compléter la valorisation du patrimoine archéologiques sous-marin du parc au sein de l'atlas palm, ainsi que la réactualisation du site palm Atlas du patrimoine archéologique littoral méditerranéen. Cette demande de subvention est la dernière de l'année 2020.

L'association ARKAEOS, en partenariat avec le DRASSM (Département de Recherches subaquatiques et sous-marines) et le Ministère de la Culture, a initié en 2008 et mis en ligne

en 2013, un projet de site internet de type Atlas, concernant une présentation du patrimoine archéologique sous-marin du bassin Méditerranéen. Cette année le projet prend un nouvel essor avec, dans un premier temps, la mise à jour de l'interface du site internet et de la cartographie et la création de nouvelles fiches de présentation des éléments du patrimoine.

Cette année un accroissement du nombre de fiches en ligne est prévu, il concernera toutes les régions de la Méditerranée Occidentale, en commençant par la Corse territoire riche de découvertes archéologiques et connaissant une importante dynamique de recherche.

La présentation du patrimoine archéologique sous-marin sera enrichie, avec la création de nouveaux onglets sur les fiches, par des informations concernant l'état actuel du milieu naturel de chaque site afin de sensibiliser également le public à la préservation de l'environnement, avec notamment des recommandations et bonnes pratiques de plongée sur sites ou encore un volet inédit dédié aux aires marines protégées.



Le plan de financement retenu est le suivant :

Parc naturel marin 10.000€

Association A cappella 2 500 €

Montant total 12.500€

Le parc interviendrait à hauteur de 80% du montant global.

Le bureau du Parc a souhaité répondre favorablement à cette demande de subvention.

Délibération Le Bureau adopte à l'unanimité la demande de subvention de l'association ARKAEOS. PNMCCA_BUR_2020_10

3. Point sur les actions du Parc réalisées durant la saison estivale

- Point sur les chiffres clés de 2020 :

Chiffres clés (juin à septembre)

6	services anti-braconnage de nuit
2	contrôles administratifs (dragage, HQWW)
12	interventions banquette
126	personnes contrôlées et sensibilisées
2	procès-verbaux dressés (cantonnement)
12	missions hyperbares
24	opérations de suivi (T°C, fréquentation...)
4	reportages télévisés
1400	plaquettes de sensibilisation distribuées
1	suivi de chantier et réception navire

Le parc a réceptionné son nouveau navire « U Mergunaghju », il navigue et permet au parc de travailler de manière cohérente à l'est et à l'ouest et de couvrir tout le territoire de Bastia-Toga jusqu'aux Agriate.



- **Actions de connaissance**

- Analyse écologique et illustration des récifs coralligènes profonds (Finalité 7)

Monsieur Jean-Laurent MASSEY explique qu'il s'agit d'un contrat R&D avec le bureau d'étude Andromède pour effectuer une quinzaine de plongées sur des sites identifiés. Le but est d'avoir l'état de conservation des biocénoses profondes, répondre à certaines hypothèses « la biodiversité est-elle plus importante à ces profondeurs ? », avoir un retour sur l'aspect paysager.



Madame Maddy CANCEMI précise que l'aspect paysager donnera lieu en 2021 à une exposition grâce à des photos hautes résolutions prises à ces profondeurs.

- Inventaire biologique via ADN environnemental (Finalités 3, 4)

Monsieur Nicolas TOMASI indique que l'objectif est d'avoir un inventaire plus exhaustif qu'en plongée, avec une méthode relativement innovante qui est l'ADN environnemental. Cette méthode consiste avec des filtres particuliers et un système de pompage spécifique de prélever 30L d'eau à différentes profondeurs afin de récolter toutes les particules d'ADN stockées sur ces filtres qui proviennent de différentes origines, de différents tissus d'espèces concernées. Cela permettra d'évaluer toutes les espèces présentes dans le milieu dans un délai d'environ 24H sur une superficie connue. L'action ayant débuté au mois de juillet 2020, les premiers résultats sont attendus pour le début d'année 2021.

- Diagnostic écologique du cantonnement de pêche (Finalités 3, 4, 7)

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL explique que cette étude a permis la réalisation de la cartographie des biocénoses marines du cantonnement de pêche de St Florent.

Les biocénoses et associations sont très préservées dans le cantonnement et abritent une faune et une flore diversifiée. Une vingtaine d'espèces patrimoniales et/ou protégées de Méditerranée ont été illustrées.

Les données de recherche de traces d'ADN dans l'environnement et les évaluations éco-acoustique compléteront les inventaires d'espèces. Peu de traces de dégradations ou de pressions ont été observées dans le cantonnement. On peut citer la prolifération des algues mucilagineuses qui recouvrent le substrat et tous les organismes présents entre 30 et 40 mètres de profondeur en période estivale et la présence de l'algue *Caulerpa cylindracea*. Quelques macrodéchets et engins de pêche perdus ont été ponctuellement observés.

- Suivi des nids de balbuzards (un 5^{ème} nid découvert) (Finalité 2b)

Monsieur Nicolas TOMASI indique qu'un suivi a été réalisé en collaboration avec l'Office de l'environnement de la Corse sur 4 nids dans le périmètre du PNMCCA ; une seule ponte avec envol a été observée, sur les trois autres nids il n'a pas été possible de valider complètement la reproduction. Pour rappel ces zones ont fait l'objet d'un arrêté du Préfet maritime au mois de juillet 2020 afin d'éviter toute perturbation de cette espèce pendant la période de nidification.

- Déploiement des sondes de température (Finalité 15)

Monsieur Laurent RICQUIERS précise que trois zones sont équipées au sein du Parc de 0 à 30 mètres, cela permet de récolter de nombreuses informations sur l'évolution de la température dans la colonne d'eau et notamment les pics de chaleur durant la période estivale.

- Protocoles STARECAPMED (Finalité 7a)

Monsieur Laurent RICQUIERS explique que ces protocoles permettent d'obtenir des données physico-chimiques et biologiques de la colonne d'eau sur quatre points au sein du Parc. Des relevés mensuels sont faits par les équipes de terrain afin d'obtenir sur le long terme des tendances sur l'évolution des masses d'eau. La STARESO qui traite les données va bientôt produire un rapport synthétisant les données.

- Comptages Corb-Mérou (Finalité 4a)

Monsieur Laurent RICQUIERS indique que le Parc effectue depuis deux ans des suivis sur ces deux espèces. En septembre 2020, l'ensemble des comptages ont pu être réalisés avec l'appui des plongeurs de STELLAMARE et LA STARESO. Le parc espère pouvoir faire ces comptages sur les 5 prochaines années afin d'évaluer la pertinence ou non de reconduire le moratoire sur ces espèces.

- **Action gestion et développement durable des activités**

- Gestion des banquettes de posidonie : suivi travaux, échanges avec élus, réception travaux, réunions, suivi de l'évolution des banquettes (Finalité 11)

Madame Maddy CANCEMI annonce à l'assemblée que ce point sera passé en revue lors du prochain conseil de gestion (décembre 2020).



- Projet RESOBLO : observatoire des activités de loisir (Finalité 11)

Madame Aurélie ESSARTIER précise que ce projet européen consiste à mettre en place un réseau d'observatoire de loisir et de fréquentation dans les PNMs.

Il est réalisé par quatre parcs marins ; celui des estuaires picards et mer d'Opale, celui du Bassin d'Arcachon, celui des estuaires gironde et mer des Pertuis et enfin du Cap Corse et Agriate.

L'objectif est de mettre en place une démarche pérenne dans le recueil des données pour comprendre les usages dans les différents PNMs ; développer des échanges inter-parcs, mutualiser les connaissances et les méthodes d'acquisitions pour les données sur les usages de loisirs.

- Début de l'enquête sur la pêche de loisir (Finalité 10d)

Madame Laure-Hélène GARSI indique que les enquêtes sur la pêche de loisir ont débuté au mois d'août 2020 mais qu'avec le nouveau confinement d'octobre ces enquêtes sont actuellement faites uniquement par téléphone. Ces enquêtes ont permis de collecter des données intéressantes notamment sur la répartition des zones de pêche. Le but étant d'avoir une évaluation du compartiment halieutique dans son ensemble en travaillant avec le monde de la pêche professionnelle mais également avec les pêcheurs de loisirs pour avoir une meilleure connaissance du compartiment halieutique de notre territoire.

- Finalisation de l'Analyse Risque Pêche (Finalité 7, 8, 9)

Madame Maddy CANCEMI annonce à l'assemblée que ce point sera abordé lors du prochain conseil de gestion (décembre 2020), il aurait dû déjà être abordé pour le Conseil de gestion de septembre 2020 qui n'a pu avoir lieu.

- **Avis techniques**

- 12 Avis techniques (dont 1 en cours : travaux port de Macinaghju) :
- 8 AOT, 1 dragage (Macinaghju), 1 agrément (Corsica Jet), 1 recherche archéologique (Mortella II)

- **Actions de police** (Finalité 17)

- Pêche, anti-braconnage
- Distribution plaquettes réglementation pêche de loisir : pêcheurs, magasins de pêche, ports de plaisance, offices de tourisme, etc.
- Mouillage dans les herbiers : Sensibilisation à l'application Donia, et déplacements de grosses unités mouillées dans les herbiers de Posidonies (2 navires > 80m)
- Veille au respect des règles de navigation (chenaux, vitesse...) Ponton du Lotu : 19 bateaux privés ayant l'intention de débarquer au ponton « repoussés » en une seule journée !
- Surveillances de nuit dans le Golfe de San Fiorenzu
- Contrôles administratifs (dragage, HQWW...)



- **Action de retrait de macro-déchets** (Finalité 1)

- Participation à l'opération de nettoyage du port de Santa Severa (*Luri*) à l'initiative de l'association Corsican Blue Project.
- Retrait d'un filet fantôme.

- **Actions de valorisation du patrimoine culturel** (Finalité 13)

- Mise en valeur de la chapelle Santa Maria, sur le site protégé du Conservatoire du Littoral, en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Office du tourisme du Cap Corse guide financé par le Parc présent les week-ends durant 4 mois du 11/07 au 31/10 (soit 33 journées)



- Questionnaire pour connaître la population approchée et son niveau de satisfaction
- A ce jour, 485 personnes accueillies (sur 14 journées)

- **Actions de communication** (Finalité 19)

- Reportage TF1 : campagne d'été OFB sur la police des mers et l'impact du mouillage sur les herbiers de Posidonies
- Corse-Matin : couverture + double-page de présentation du Parc, des enjeux et actions engagées
- Corse Net Infos + RCFM + Fr3 ViaStella : promotion de l'exposition Da Capandula à Santa Maria
- Cap Corse Magazine : double-page sur le Parc

- **Actions de sensibilisation** (Finalité 19)

- Distribution plaquette PNM, guide pêche et sets de table
- Sensibilisation en Kayak / APB San Fiorenzu
- Événement projection conférence de Laurent Ballesta : mercredi 2 septembre à 21h
- Scola di u Mare (Cap Corse Handicap) : 2 journées d'éducation à l'environnement sur le port d'Erbalunga
- Projection conférence de Laurent Ballesta le mercredi 2 septembre à 21h
- Scola di u Mare, portée par l'association Cap Corse Handicap : 2 journées d'éducation à l'environnement sur le port d'Erbalunga
- Exposition « Plongée au cœur des canyons », une immersion à la découverte de la biodiversité exceptionnelle mais fragile des canyons de Méditerranée. Malheureusement l'exposition qui avait débuté le 2 octobre 2021 n'a pu se poursuivre suite aux nouvelles mesures gouvernementales face à la lutte contre la Covid 19.



4. Questions diverses

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait faire un point sur plusieurs questions :

- Dans un premier temps il aimerait savoir ce qu'est devenu le filet fantôme qui a été retiré par le parc.

Madame Maddy CANCEMI lui précise que les filets récupérés en mer et non-marqués sont considérés comme des déchets car ils n'appartiennent plus à personne et sont donc détruits.

Le parc naturel marin des estuaires picards et mer d'Opale a déjà commencé à travailler sur des filets biodégradables, pour l'heure c'est une expérimentation et les 1ers résultats sont attendus. Des discussions avec les pêcheurs professionnels auront lieu dans un futur proche.

- Il souhaiterait aussi savoir quel est le rôle du Parc vis-à-vis des AOT et que faire si les agents du parc se retrouvent face à une situation illégale d'AOT lors de leurs missions sur le terrain? (transats, parasols ...)

Madame Maddy CANCEMI lui répond que le Parc est destinataire des demandes d'AOT par la DDTM. Le parc donne un avis technique qui est à 98% repris par le Préfet pour les recommandations à donner aux demandeurs des AOT.

Lors de leurs missions terrain si les agents du parc relèvent une infraction, il est possible pour eux de faire comme les services de l'état (procédure de grande voirie etc).

Madame Maddy CANCEMI souhaite revenir sur le confinement et l'organisation du Parc.

En effet, pour le 1er confinement il y a eu énormément de télétravail pour la quasi-totalité de l'équipe mais pour le 2^{ème} confinement le Directeur général de l'OFB **Monsieur Pierre DUBREUIL** a souhaité que les missions terrain puissent se poursuivre.

De ce fait, avec l'arrivée du 2^{ème} bateau il a été plus facile de s'organiser avec 3 agents maximum par bateau, port du masque et gestes barrières respectés.

Les chargés de mission sont tous en télétravail.

Maddy CANCEMI et Charlotte DELLAMONICA sont tous les jours au bureau.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait également savoir comment cela fonctionne pour certaines actions qui avaient été subventionnées par le Parc et qui ont été impactées par la crise du covid notamment le festival de la ruralité.

Madame Maddy CANCEMI précise qu'en effet le festival de la ruralité a été impacté par la crise du covid mais que Monsieur ANDREANI a trouvé une solution en filmant toutes les conférences de ces intervenants et en les diffusant sur sa chaîne YOU TUBE. La subvention a donc été maintenue.

Madame Marlène SAVELLI indique que c'est actuellement en cours et que l'intégralité des conférences sera bien diffusée dans le courant de l'hiver pour le grand public sur sa chaîne YOU TUBE. Cela permettra un partage et une large diffusion aussi sur les réseaux sociaux afin de pouvoir toucher un maximum de personnes.

Madame Maddy CANCEMI demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions et profite pour expliquer que des rendez-vous ont été pris avec les communes de *Rugliano* et de *Centuri* pour la stratégie mouillage du parc dans l'optique de préserver les herbiers de posidonie et d'organiser la thématique économique en relation avec l'activité de mouillage organisé sur la commune.

Plusieurs actions ont déjà été organisées et tout cela sera présenté en Conseil de gestion début 2021.

Madame Maddy CANCEMI souhaite également informer les membres du bureau que la composition des membres du Conseil de gestion a un peu changé, notamment avec la démission de Monsieur Thierry CHOLLET-ALLEGRINI vice-président qui a pris d'autres fonctions au sein de la mairie de *Brandu* et qui a été remplacé par Monsieur Joseph MUSELLI.

Le bureau devra élire prochainement un nouveau vice-président.

Deux délibérations sont actuellement en attente, il s'agit de celle de l'Office de l'environnement en tant que gestionnaire de la réserve des îles du Cap (titulaire et suppléant) ainsi que le représentant titulaire des associations des gestionnaires de port de plaisance.

Le Préfet de Corse et le Préfet maritime attendent ces dernières délibérations pour signer le nouvel arrêté de composition du conseil de gestion.

Monsieur Gérard ROMITI se félicite de la bonne tenue de ce bureau malgré les contraintes et lève la séance à 15h55.